

## Protection cathodique

# Certification de personnes actives en protection cathodique

Offre de prestations de services du S-Cert AG

### Situation initiale

De nombreuses structures métalliques enterrées telles que conduites par ex. (gaz, carburant, eau ou réservoirs) sont protégées contre la corrosion par des installations de protection cathodique. La PC s'applique aussi de plus en plus aux ouvrages en béton armé. Outre la planification et l'installation de systèmes PC par des spécialistes, ces derniers doivent également procéder à des contrôles périodiques d'installations de ce type.

### Base normative

EN ISO 15257 :2017 Protection cathodique - Niveaux de compétence des personnes actives en protection cathodique - Base pour un dispositif particulier de certification.

La norme définit cinq niveaux de compétence (niveaux 1- 5) pour les personnes actives dans le domaine de la protection cathodique. Ces niveaux de compétence sont valables pour quatre secteurs d'application différents. En Suisse, la formation se limite actuellement aux secteurs « Structures métalliques terrestres » et « Structures en béton armé » (niveaux 2 à 5 chacun).

### Exigences à l'organisme de certification

Le S-Cert est l'un des organismes accrédités par le Service d'accréditation suisse pour la certification des personnes et répond aux exigences de la norme ISO/IEC 17024. En Suisse, il est l'organisme autorisé pour la certification des personnes selon la norme EN ISO 15257.

### Tâches de l'organisme de certification

Le S-Cert remplit les tâches suivantes dans le cadre de la certification :

- promouvoir, maintenir et gérer le programme de certification
- déterminer les domaines d'application
- déterminer les exigences requises pour l'admission à la certification
- conduire les examens
- procéder à la certification, y compris la délivrance du certificat
- établir les dossiers des candidats constituant la base de la certification
- garantir le caractère confidentiel des données (protection des données)

### Principes de base

- Règlement de la certification des personnes
- Règlement d'examen

### Formation/instruction

Il n'est pas obligatoire de suivre des cours pour l'obtention d'un certificat. Le S-Cert AG recommande toutefois de prendre part à un séminaire de formation (par ex. cours à la SGK Zurich, TAE Esslingen, Steffel KKS Altorf) en tant que préparation adéquate pour l'examen théorique et pratique.

Version	Name	Freigegeben am/von
7	DO KKS 100_f	13.11.2019/fs

## Offre du S-Cert AG

Prix dès 2018 / par personne

### Participation aux examens pendant la session d'examen

Enregistrement, examen et certification		
Niveau 2	CHF	1'300.00
Niveau 3 (sans niveau 2)	CHF	1'800.00
Niveau 3 (avec niveau 2)	CHF	1'600.00
Niveaux 4 et 5		sur demande

### Examen en dehors de la session d'examen (examen individuel)

Enregistrement, examen et certification		
Niveau 2	CHF	2'500.00
Niveau 3 (sans Niveau 2)	CHF	3'100.00
Niveau 3 (avec Niveau 2)	CHF	2'800.00

### Répétition d'un examen pendant la session d'examen

Niveau 2 Examen théorique	CHF	400.00
Niveau 2 Examen pratique	CHF	800.00
Niveau 2 Théorie et pratique	CHF	1'200.00
Niveau 3 Examen théorique	CHF	600.00
Niveau 3 Examen pratique	CHF	900.00
Niveau 3 Théorie et pratique	CHF	1'500.00

### Répétition d'un examen en dehors de la session d'examen

Niveau 2 Examen théorique	CHF	700.00
Niveau 2 Examen pratique	CHF	1'700.00
Niveau 2 Théorie et pratique	CHF	2'400.00
Niveau 3 Examen théorique	CHF	800.00
Niveau 3 Examen pratique	CHF	1'900.00
Niveau 3 Théorie et pratique	CHF	2'700.00

Version	Name	Freigegeben am/von
7	DO KKS 100_f	13.11.2019/fs

### Recertification après la première période de validité (5 ans)

Enregistrement, vérification des documents et certification		
Niveau 2 ou niveau 3	CHF	750.00
Niveau 3 avec niveau 2 (même domaine)	CHF	980.00
2 niveaux à la fois, (sauf niveau 4) (différents domaines)	CHF	1'400.00
Niveaux 4 et 5		Sur demande

\* Le nombre minimal de participants à une session d'examen est de 5 participants

*sous réserve de modification des prix*

Version	Name	Freigegeben am/von
7	DO KKS 100_f	13.11.2019/fs